

La méfiance menace la solidarité

KASPAR VILLIGER a bien des soucis. Régulièrement lâché par les partis gouvernementaux dans ses efforts pour redresser les finances fédérales, il se tourne en désespoir de cause vers l'opinion publique. Selon un récent sondage commandé par son département, cette opinion considère comme préoccupante la situation financière de la Confédération. Mais dans le même temps, elle sous-estime l'ampleur de la dette et le montant des intérêts à payer. Elle croit, parfois à tort, que la Suisse se porte mieux que tous ses voisins et se montre fort sceptique quant à la réalisation de l'objectif d'un budget équilibré pour 2001.

Pour une nette majorité, il s'agit d'abord d'économiser plutôt que de penser à des recettes nouvelles. Deux exceptions notables: l'AVS et la TVA. Le citoyen-contribuable n'est pas prêt à accepter un relèvement de l'âge de la retraite pour assainir cette assurance. Mais il supporterait une augmentation modérée du taux de la TVA. Si le premier pilier de la sécurité sociale jouit toujours d'une forte popularité, une courte majorité – mais 70% des moins de 30 ans – ne pense plus pouvoir compter à l'avenir sur des rentes équivalentes à celles d'aujourd'hui.

Cette appréciation constitue un clair désaveu à l'encontre des partis, de droite comme de gauche. Aux premiers, l'opinion oppose son refus de voir les plus démunis faire les frais de la crise des finances publiques. Aux se-

conds, elle indique que des ressources nouvelles ne seront accordées qu'avec parcimonie. Aux deux camps elle envoie un message de méfiance, voire de désillusion, qui n'annonce rien de bon pour la pérennité de l'esprit de solidarité: si la confiance n'est plus là – comme l'indiquent les doutes des jeunes face à l'AVS –, le chacun pour soi trouve un terrain fertile.

Les résultats de ce sondage ouvrent quelques pistes pour l'action. L'assainissement des finances publiques ne pourra se réaliser sans douleur; parmi toutes les prestations fournies aujourd'hui, certaines devront

être diminuées, d'autres supprimées. Mais pour être acceptable, le poids des économies doit être équitablement réparti et ne pas

Quand la confiance n'est plus là, le chacun pour soi trouve un terrain fertile

pénaliser encore les plus démunis. À cet égard les coupes linéaires et ponctuelles ne sont plus de mise. C'est un programme d'ensemble qu'il faut présenter, qui témoigne de la juste répartition des efforts demandés.

Parallèlement, la modernisation de l'administration, la clarification et le désenchevêtrement des tâches, la simplification des procédures manifesteront une volonté d'efficacité bien nécessaire pour rétablir la confiance des citoyens dans l'État.

Enfin une application plus rigoureuse de la législation fiscale en vigueur apportera des ressources supplémentaires et rétablira le sentiment de l'égalité devant l'impôt, aujourd'hui bien dégradé. (Voir aussi p.3) JD

L'administration fédérale obligée de se serrer la ceinture

Kaspar Villiger a livré ses conclusions sur l'état des finances fédérales (voir page 3). Pour tenter de freiner les dépenses, il entend introduire dès janvier 1998 une réduction linéaire des salaires dans l'administration générale. L'Union fédérative, après deux rounds de négociations, a refusé le compromis.

5 0 MILLIONS. C'EST la somme que le conseiller fédéral Villiger entend économiser au poste des dépenses du personnel de l'administration fédérale. Les deux rencontres avec les partenaires sociaux n'ont pas suffi pour aboutir à un accord. Une séance à fin mai de cette année avait fixé les objectifs financiers du Conseil fédéral et les sacrifices prévus pour les fonctionnaires. Devant le refus des syndicats, Villiger avait obtempéré, laissant flotter l'espoir de renoncer au train d'austérité. Mais lors de la séance du 8 octobre, il a balayé les concessions syndicales – abandon des primes à la prestation, ou augmentation ralentie des salaires ordinaires et extraordinaires – et réitéré ses propositions.

Réductions linéaires

L'échec des négociations n'empêchera donc pas Monsieur Villiger de proposer au Conseil fédéral une réduction de salaire oscillant de 1 à 3% pour les cadres de l'administration et de 0,5% pour les salaires de moins de 90000 fr., ainsi que la diminution des indemnités de résidence. Quant à la compensation du renchérissement, elle n'est pas reconduite cette année encore. Deux jours de repos supplémentaires étaient offerts en contrepartie des sacrifices salariaux, un compromis jugé inacceptable par l'Union fédérative.

Celle-ci affirme que « pour autant que le Conseil fédéral et le Parlement emboîtent le pas au ministre des Finances, nous assisterons pour la première fois depuis les années de crise ayant précédé la Seconde guerre mondiale, à une baisse linéaire des salaires dans le cas de l'administration fédérale ».

Si la réduction envisagée en matière d'indemnités de résidence relève de la seule compétence du Conseil fédéral, la réduction de la masse salariale de 3% au maximum exige du Parlement qu'il vote un arrêté fédéral urgent applicable sur trois ans. L'Union fédérative s'apprête déjà « à combattre cet arrêté fédéral urgent par tous les moyens à sa disposition ». D'une part dans le débat parlementaire, et éventuellement par le référendum. Reste à savoir si elle serait suivie par les autres syndicats de la fonction publique. Les me-

sures d'austérité proposées actuellement et inscrites dans le budget 98 ne concernent pas la Poste, Swisscom et les CFF sauf pour ce qui est de l'abandon de l'indexation et de la reconduction des mesures déjà en vigueur. Le personnel de la Poste comprendrait mal que leur syndicat se lance dans un référendum pour épargner les sacrifices salariaux aux cadres de l'administration alors qu'il y renonça lors de la séparation Poste/Télécoms. À moins que les parlementaires ne soient tentés d'étendre le plan d'austérité aux régies fédérales. C'est donc de l'attitude parlementaire que dépendra la combativité syndicale.

Certes les sacrifices imposés ne sont pas financièrement accablants pour les fonctionnaires bien que les mesures additionnées les unes aux autres représentent une baisse du pouvoir d'achat importante. Mais, outre l'opposition de principe à une réduction linéaire des salaires, on peut s'interroger sur la politique d'assainissement menée par le Conseil fédéral qui gouverne à coups d'arrêtés fédéraux urgents, grappillant quelques millions par-ci par-là.

Enfin, le véritable débat sur le statut des « fédéraux » aura lieu au moment de la réforme de la Loi sur le statut des fonctionnaires, qui date de 1927. C'est en 2001 qu'elle sera modifiée de fond en comble. Les projets sont déjà connus: la future Loi sur le personnel fédéral prévoirait un contrat-cadre couvrant administration générale, Poste et CFF: l'ensemble du personnel de ce qui restera du service public. Mais le contrat-cadre déléguerait les compétences aux entreprises, libres alors de négocier des conventions collectives. Ce qui équivaut en fait à la disparition du statut du fonctionnaire.

Le profil de la future loi sur les fonctionnaires correspond parfaitement aux tendances actuelles: les patrons acceptent de signer une convention-cadre, mais exigent en contrepartie de pouvoir l'appliquer entreprise par entreprise. Swisscom en est le parfait exemple: les patrons préfèrent une convention-cadre qui offre souplesse et flexibilité aux entreprises fournissant des prestations, plutôt qu'une convention collective de force obligatoire revendiquée par les syndicats. gs

Union PTT, 16 octobre 1997

Inutile de catastropher, ou de fermer les yeux

Avec un déficit de 8 milliards de francs, le budget de la Confédération a mauvaise mine. Mais il reste économiquement neutre. Le Conseil fédéral n'a pas voulu prendre le risque de tuer dans l'œuf la reprise hésitante par des coupes supplémentaires. L'assainissement à long terme reste à faire.

LE DÉFICIT DE la Confédération doit nous préoccuper, mais il n'est pas catastrophique. Première retouche optimiste: 1,85 milliard inscrit aux dépenses représente un simple transfert comptable des CFF vers la Confédération. Cette opération unique, liée à la réforme de la régie, n'a aucune conséquence économique réelle. Le «vrai» déficit, dans sa signification macroéconomique, doit donc être réduit d'autant. Inférieur à 6 milliards, il est proche du déficit prévu pour cette année. Ni restrictif, ni expansif, le budget 98 est économiquement neutre.

Le gouvernement n'a pas voulu prendre le risque de serrer trop fort la vis budgétaire pour présenter des chiffres plus esthétiques. La Suisse vit actuellement une phase de revirement conjoncturel, période toujours délicate. La reprise économique qui s'annonce est modeste. Elle est encore fragilisée par les incertitudes européennes: un dérapage dans le cheminement vers la monnaie unique pourrait entraîner une réévaluation du franc et bloquer l'essor de nos exportations. Il serait donc dangereux de donner aujourd'hui un signal de rigueur par le budget. Ce serait mauvais pour le chômage, pour l'économie. Et, par répercussion, pour le budget fédéral, qui verrait baisser ses rentrées fiscales. La Suisse a suffisamment souffert de la trop longue austérité monétaire dictée par l'ancienne équipe de la Banque nationale. Elle ne peut se payer le luxe d'une austérité budgétaire au premier signe de la reprise.

Encore un bon élève

La nécessité de l'adaptation du budget à la conjoncture ne doit pas faire oublier la persistance structurelle du déficit et l'accumulation de la dette publique. Mais là également, il faut éviter les superlatifs catastrophiques. En comparaison européenne, la Suisse reste un bon élève pour la gestion de ses finances publiques. Elle respecte les

critères de Maastricht. Le déficit budgétaire consolidé de la Confédération, des cantons et des communes ne devrait pas dépasser la barre des 3% du PIB. L'endettement global des collectivités publiques pourrait franchir l'an prochain la barre des 50%. C'est encore nettement inférieur aux 60% fixés à Maastricht. Sans compter que la ponction fiscale (33,9%) reste nettement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (37,4%).

Ce qui fait problème, c'est l'aggravation permanente de l'endettement qui n'était que de 30% au début de la décennie. Le service de la dette s'alourdit: 3,4 milliards l'an prochain pour la seule Confédération. Quelque chose a fondamentalement changé dans l'économie et les finances de la Suisse. Il faut donc revoir sérieusement la légitimité de chaque dépense et l'équité des recettes nouvelles. Et cet exercice ne peut évidemment pas se résoudre dans une commode neutralité. La confrontation politique devrait épargner le débat sur un budget 98 économiquement neutre. Elle va réapparaître lors du rééquilibrage des finances jusqu'en l'an 2001.

Des pistes déjà tracées

La nouvelle orientation d'un budget répond à des choix politiques. Elle respecte également les mutations de la société. Il suffit d'examiner l'évolution des dépenses de la Confédération au cours des deux dernières décennies.

En 1980, les dépenses militaires absorbaient 20% du budget. Elles descendent maintenant au-dessous de 12%, conséquence de la modification fondamentale de la menace qui pèse sur la sécurité de la Suisse.

Pendant la même période, la part de la sécurité sociale a grimpé de 20 à 27% du budget. La progression est due pour une large part aux dépenses de l'assurance chômage. Quant à l'agriculture, autre pilier des dépenses fédérales, elle a régressé de 9,2 à 8,3%.

Qui pourrait contester cette évolu-

tion inverse! La Suisse compte bientôt deux fois plus de chômeurs que de paysans. Et le budget 98 dépensera malgré tout 4 milliards pour l'agriculture et 1,6 milliard «seulement» pour l'assurance chômage.

Les tendances fondamentales sont inscrites dans les faits. Mais il reste une importante marge de manœuvre aux choix politiques. Chaque poste du budget, ou presque, peut donner prétexte à une âpre confrontation d'intérêts. Sans parler, bien sûr, des nouveaux prélèvements ou allègements fiscaux.

Le débat budgétaire résume la grandeur et la servitude de la politique. Que, curieusement, les parlementaires fédéraux entendent limiter. N'ont-ils pas voté lors de la dernière session un article constitutionnel sur le frein aux dépenses qui n'est rien d'autre qu'une amputation volontaire de leurs compétences? at

Oubliés...

AU SOMMAIRE DU numéro de Mars 1957 de *Quatrième internationale*, on peut découvrir quatre documents – exceptionnels à l'époque – sur l'Est européen: la résolution des syndicats polonais d'octobre 1956; la résolution des conseils ouvriers du 11^e arrondissement de Budapest de novembre 1956; un extrait d'un rapport officiel du Parti communiste britannique sur le sort des Juifs en URSS ainsi qu'un rapport mis en discussion pour le 5^e congrès mondial de la IV^e Internationale intitulé: «Déclin et chute du stalinisme».

Rappelons qu'on était au lendemain de la révolution hongroise écrasée par les chars soviétiques.

À noter aussi un article consacré au projet de marché commun et d'Euratome intitulé «États-Unis socialistes d'Europe». cfp

Pour de véritables stages en entreprise

Les exigences de contre-prestations posées par l'assurance chômage ont généré dans l'urgence toutes sortes de chantiers.

Il est temps aujourd'hui de tirer les premières leçons de ces expériences et des critiques qu'elles ont suscitées.

Une réforme prioritaire : passer de la logique de l'occupation des chômeurs à un objectif de formation crédible et efficace.

L'IDÉE LOUABLE A précédé la pratique. Le législateur voulait que le droit du chômeur à toucher une indemnité soit légitimé par une contre-prestation: travaux d'occupation, stage en entreprise, formation. Or ni l'OFIAMT ni les cantons n'étaient préparés pour mener à bien ces chantiers considérables de réinsertion par le travail. D'où les risques, d'ores et déjà repérés: extension du marché gris, coût élevé de certaines formations dont les résultats sont mitigés, absence de disponibilité dans les entreprises. Une première évaluation serait indispensable et devrait être rendue publique. C'est la première exigence.

Une formation d'adultes

Une réforme plus poussée impliquerait d'abord une transparence des coûts. Donc de séparer la part assurantielle, c'est-à-dire les indemnisations, et la part occupation-formation. Seule cette distinction permet une évaluation fine du rapport coût-résultats des travaux d'occupation ou de formation.

Plus particulièrement en ce qui concerne le stage en entreprise on enregistre deux critiques. La première, c'est que les entreprises ou plus précisément les administrations se procurent par ce moyen une main-d'œuvre complémentaire à bon marché. On touche au marché gris. La deuxième critique souligne, en sens contraire, le peu d'efficacité de ces travailleurs parachutés auxquels il faut consacrer beaucoup de temps pour leur mise au courant, provisoire par définition puisqu'après six mois ils sont remplacés par d'autres.

Sur ce point la réforme consisterait à organiser de véritables stages, ce qui est différent d'une occupation bouche-trou. Le chômeur serait véritablement initié à un ou des postes de travail sans préoccupation immédiate de rendement ou de productivité. On échapperait de la sorte à la dérive du marché gris. Mais, dans cette hypothèse, l'entreprise ou l'administration n'y trouve plus son compte. Elle voit le temps du maître des stages accaparé sans compensation productive fournie par ses «élèves». Il faudrait donc franchir un pas supplémentaire. Le formateur de-

vrait être pris en charge, directement ou indirectement, par l'assurance chômage. Il serait, sur le terrain, un formateur d'adultes. On peut imaginer notamment de faire appel à un collaborateur expérimenté, en âge de préretraite. Mais, cela va de soi, plusieurs formules sont imaginables.

On retrouve au niveau de la formation des adultes un partage des rôles qui existe pour les apprentis: celui de l'école de métier, celui de l'entreprise. Mais pour que la voie de la formation sur les lieux de travail révèle son efficacité, il importe qu'elle soit reconnue et dotée comme telle de moyens suffisants. Au lieu de l'alliage douteux du bénévolat et du marché gris, que s'organise une franche structure pour adultes se formant en entreprise! *ag*

En coulisses

PATRICK AEBI, CHEF d'une section qualité et promotion des ventes à l'Office fédéral de l'agriculture, annonce que les contrôles des labels de produits bio vont encore se multiplier dès le 1^{er} janvier 98, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance faisant de cette qualité une condition d'octroi des paiements directs. Parmi les trois instituts habilités à certifier les nombreux labels, le leader reste l'Institut de recherche en agriculture biologique de Frick AG, qui emploie une nonantaine de contrôleurs.

ENFIN. UN ÉCONOMISTE de Harvard, dénonce les dangers sociaux de la globalisation. Ce clairvoyant professeur, Dani Rodrik, voit dans la résurgence du nationalisme et du protectionnisme l'expression des peurs qu'inspire l'échelle mondiale à laquelle les affaires se traitent. Autre effet pervers de la globalisation: le dumping fiscal entre pays qui se disputent les entreprises réputées bonnes contribuables. Défi pour le XXI^e siècle: «trouver un nouvel équilibre permettant à la créativité des entreprises de continuer à se déployer sans détruire le fondement social qui assure la cohésion nationale», dans les pays où il existe évidemment.

Questions à nos lectrices et lecteurs

Nous désirons mieux connaître l'opinion de nos lecteurs. C'est pourquoi nous vous proposons de répondre aux questions ci-dessous. Vous pouvez le faire simplement en cochant les cases, ou en ajoutant des commentaires. Votre avis nous permettra d'améliorer le journal, au plus près de vos attentes. Merci de nous retourner ce questionnaire.

1. Lisez-vous *Domaine public*:

- En entier.
- En partie.
- Commentaire:
-

2. Choisissez-vous les articles:

- Selon le sujet traité.
- La signature.
- La brièveté de l'article.
- Commentaire:
-

3. Quels sont les cinq sujets qui vous intéressent le plus:

- Partis, syndicats, vie associative, mouvements sociaux
- Défense des consommateurs
- Culture: littérature, cinéma, expositions
- Dossiers économiques
- Égalité hommes-femmes
- Environnement et énergie
- Formation et enseignement
- Histoire
- Immigration, asile
- Médias
- Mobilité et transports
- Politiques cantonales
- Politique fédérale
- Politique sociale et santé
- Science
- Sport et société
- Suisse alémanique
- Suisse et Europe
- Tiers-monde et aide au développement

- Autre:
- Commentaire:
-

4. Citez deux articles que vous avez appréciés dans les derniers numéros:

-
-
- Commentaire:
-

5. Citez deux articles qui vous ont déplu dans les derniers numéros:

-
-
- Commentaire:
-

6. Comment trouvez-vous la maquette:

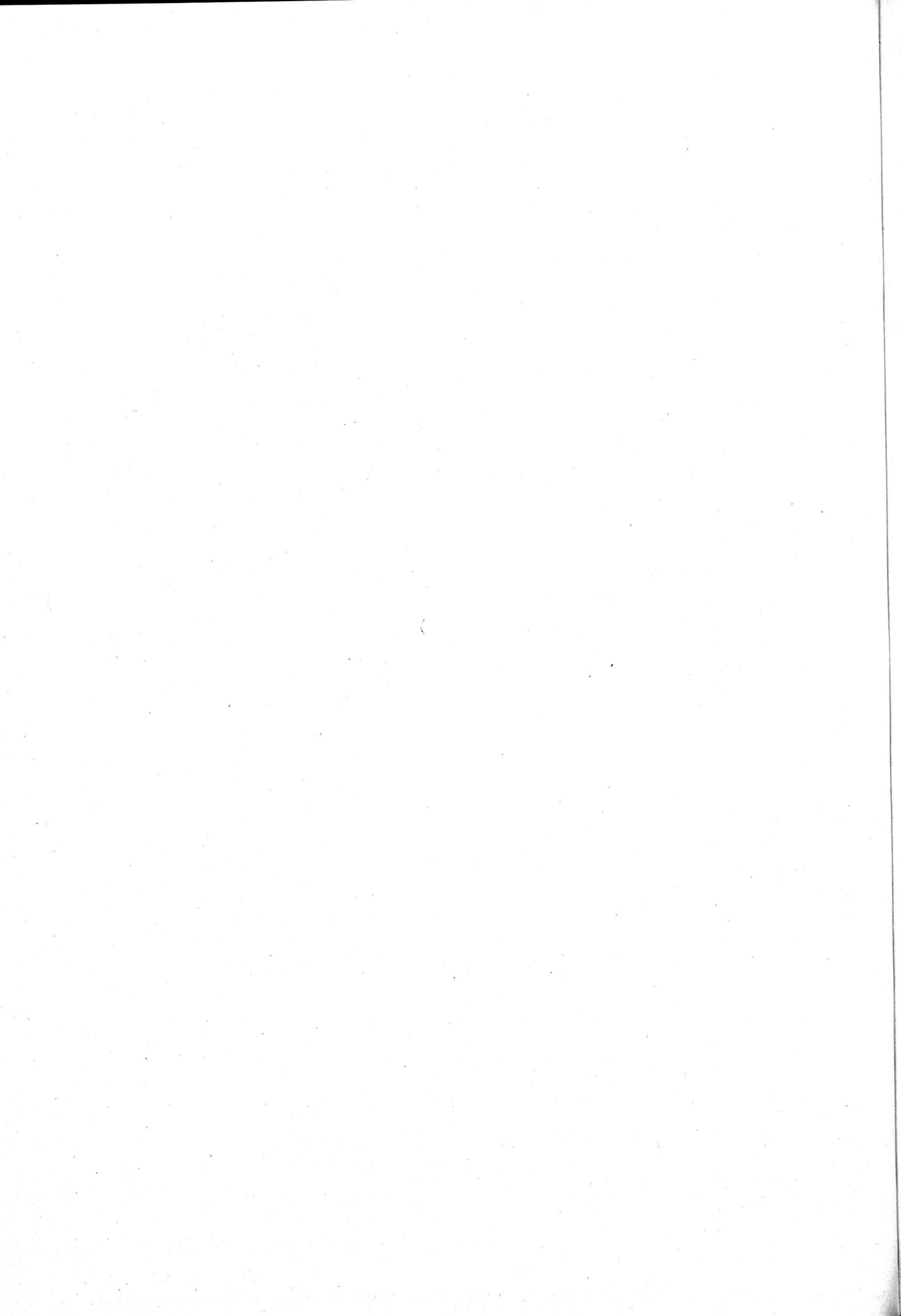
- Pas très agréable.
- Très agréable.
- Elle doit encore être améliorée.
- Je suis indifférent(e) à cette question.
- Commentaire:
-

7. Autres commentaires (verso disponible)

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

8. Renseignements personnels

- Âge:
- Femme Homme
- Profession:
- Êtes-vous membre d'un parti, d'un syndicat, d'une association?
- Si oui, lesquels:
-
-
-



Un chômeur peut en cacher un autre

LA GRANDE-BRETAGNE affiche un taux de chômage (5,5% en juillet 1997) relativement bas comparé aux autres pays européens. Cette bonne performance vient conforter les tenants d'un marché du travail flexible, seul à même, prétendent-ils, de générer des emplois.

La réalité est moins rose. En fait le taux d'activité des hommes d'âge actif a brutalement chuté (-9%) entre 1992 et 1995. La pratique des retraites anticipées, l'augmentation du nombre des jeunes dans l'éducation supérieure, le retrait volontaire du monde du travail rémunéré et la progression rapide du nombre des bénéficiaires de prestations d'invalidité expliquent cette évolution.

C'est dire que le taux de chômage calculé sur la base du nombre des personnes touchant une allocation de chômage ne donne qu'une image dé-

formée de la situation de l'emploi. Que signifie un taux de chômage de 5,5% quand on sait qu'en Grande-Bretagne un ménage d'âge actif sur cinq ne comprend aucun adulte en emploi?

Les chiffres réels

Deux récentes études basées sur des critères plus larges d'absence d'emploi (chômeurs au sens étroit, actifs découragés quittant le marché du travail, participants de programmes d'occupation ou de formation, personnes sans emploi et désirant travailler ou occupées à temps partiel et souhaitant un emploi à plein temps) concluent à un taux de chômage variant de 10 à 15%.

jd

Bulletin du Centre d'études de l'emploi, n° 23, septembre 1997, 93166, Noisy-le-Grand.

LOGEMENTS SOCIAUX

La critique justifiée des squatters

GENÈVE, LES OCCUPATIONS d'immeubles sont tolérées pour autant qu'aucun projet de rénovation ou de construction n'ait été accepté. L'expulsion récente de squatters dans le quartier des Grottes et la menace d'expulsion qui plane sur des occupants d'immeubles à Plainpalais obéissent à cette règle. Alors qu'en général les squatters s'y plient bon gré mal gré, dans ces cas particuliers les intéressés résistent et dénoncent l'hypocrisie qui consiste à blanchir des opérations spéculatives avec l'aide de l'État. Explications.

De spéculation en subventionnement

Les immeubles en question ont été touchés par la vague spéculative qui a déferlé sur Genève dans les années 80. Achats, ventes et reventes se succèdent alors à un rythme rapide et font grimper les prix. Mais la bulle a éclaté et la

chute fut rude. Ces immeubles sont officiellement vides depuis plusieurs années. Aujourd'hui les propriétaires cherchent à se retourner grâce à l'aide de l'État et de la loi HLM qui stipule que le canton peut subventionner à fonds perdus pendant vingt ans un projet immobilier, contrôlant en contrepartie le niveau des loyers.

Des logements adaptés aux besoins

Les squatters délogés posent dès lors la question: est-ce le rôle des pouvoirs publics de venir au secours de propriétaires téméraires, de plus pour réaliser des logements dont le prix n'est pas particulièrement avantageux? Cet argent viendrait à point pour soutenir des projets plus modestes et plus conformes aux besoins d'usagers à revenus modestes, tels qu'ils sont présentés par des coopératives et des mouvements associatifs.

dm

Les économistes suisses seront-ils nobélisables ?

DANS LA WELTWOCH (16 octobre 1997), Silvio Bertolami asticote la corporation des économistes suisses.

«Le fait est curieux: dans notre pays, nous avons des économistes qui se pavent sur le plateau de l'émission de télévision «Arena» comme s'ils appartenaient à l'élite mondiale de leur discipline. D'autres professeurs suisses d'économie illustrent le principe du rendement maximal au moindre coût; après avoir fait une découverte – assez rarement à vrai dire – ils la publient dans d'innombrables articles. D'autres encore sont passés maîtres dans l'art de s'adapter à l'esprit du temps. Et n'oublions pas ceux qui sans sourciller viennent à bout des plus béantes contradictions. Alors qu'ils bénéficient d'un statut de fonctionnaire assorti d'un salaire confortable, ils s'enthousiasment pour l'économie de marché pure et dure.

«Oui, le fait est curieux: autant de talent qui n'est pas vraiment reconnu. Le prix Nobel a été décerné à dix-huit reprises à des personnalités helvétiques. En chimie et en physique, en médecine et en littérature et même le prix Nobel de la paix. Seuls les économistes n'ont pas encore décroché la plus haute distinction. Il est donc grand temps qu'ils appliquent à eux-mêmes les recettes bon marché dont ils font si facilement bénéficier autrui. Comment procéder pour que les économistes suisses passent rapidement de troisième en première ligue? Une réponse adéquate nous vaudrait peut-être le prix Nobel d'économie l'an prochain déjà».

(traduction DP)

Médias

Cri du cœur d'un actionnaire du *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* lorsque le titre *Le Temps* a été prononcé: «Le temps c'est de l'argent».

L'HEBDOMADAIRE ALÉMANIQUE *Wochenzeitung (WoZ)* a été envoyé pendant quatre semaines aux membres du PSS germanophones pour essayer d'en faire des abonnés. Le journal cherche un million auprès de ses lecteurs afin d'assurer sa pérennité.

cfp

La politique lausannoise des programmes d'occupation

Les programmes d'occupation pour chômeurs (PO) suscitent de nombreux commentaires et débats.

Alain Reymond, chef du Service social et du travail de la Ville de Lausanne, réagit à un article paru dans *DP*, « Vie associative, chômage et changement social », notamment au sujet du nombre de personnes employées en programme d'occupation par la ville de Lausanne, dans son administration et au sein d'associations.

DANS *DP* 1312, M. Claude Pahud fait un compte rendu d'un recueil d'articles récemment publié sous le titre *Contre le chômage et l'exclusion, Les ressources de la vie associative*. Il s'interroge notamment sur la finalité des programmes d'occupation pour chômeurs réalisés dans l'administration publique:

« Des postes supprimés pour raisons budgétaires sont aussi repourvus par cette nouvelle filière. J.-P. Tabin signale, par exemple, que Lausanne, à fin 96, employait 480 personnes en programmes d'occupation. Il se demande « si l'administration communale, avec les restrictions qui lui sont imposées, pourrait encore fonctionner sans programmes d'occupations. »

Le passage ci-dessus peut laisser croire que la Ville de Lausanne tire un très grand profit des personnes en programmes d'occupation (PO), et que le but détourné de ces activités serait de décharger l'administration. La réalité est pourtant fort éloignée de ce triste tableau et appelle de notre part une réaction.

Quelques précisions

Dans l'intérêt même du débat, il convient tout d'abord d'apporter quelques précisions. En 1996, 2024 mois de travail environ ont été effectués dans

les services de l'administration communale par des PO. Le temps nécessaire à la poursuite des recherches d'emploi et à l'initiation au nouveau poste de travail correspond à au moins 20% du temps de travail. Ces déductions faites, et en admettant que les personnes engagées n'effectuent que du travail ordinaire, ce qui n'est pas le cas et de loin, nous arrivons donc à un total théorique maximal de 136 postes équivalents plein temps (EPT). Ce nombre doit être comparé aux 3258 EPT que représentait le personnel de l'administration communale au 31 décembre 1996. D'autre part, les personnes en PO ne peuvent en aucun cas remplacer le personnel communal lors d'un congé maladie ou durant le délai d'attente de six mois qui suit un départ en retraite. Il est également évident que les PO ne remplacent pas des postes qui auraient été supprimés, et ceci quel que soit le statut de celles et ceux qui les occupaient. Il est donc faux de prétendre, comme on l'entend parfois, que des PO remplacent des postes d'auxiliaires.

Activités extraordinaires

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a sensibilisé ses chefs de service au problème du chômage. Ces derniers ont alors pris l'habitude de rechercher des activités extraordinaires qui puissent être effectuées par les sans-emploi, et ainsi prolonger leur droit aux indemnités de chômage. Mais depuis le 1^{er} janvier 1997, la nouvelle LACI ne permet plus de compter les périodes effectuées en programmes d'occupation comme durée de cotisation à l'assurance. Comme toutes les mesures actives du marché du travail, les programmes d'occupation se doivent d'offrir une dimension qualifiante aux chômeurs. Cette exigence a toujours été présente, mais n'en est que plus forte depuis le 1^{er} janvier. Elle se traduit sur le plan institutionnel par des évaluations systématiques et périodiques conduites tout au long du PO, de manière à déceler les mauvaises orientations. Si tel est le cas, le programme d'occupation est alors interrompu et le chômeur concerné se voit offrir une autre place. Il est encore utile de préciser que la nature qualifiante d'un poste dépend, dans une grande mesure, du choix du candidat qui a été fait par l'Office régional de placement.

L'univers des PO n'en est pas idyllique

pour autant. Les risques de substitution ou de non-crédation d'emploi, au sein de l'administration comme dans les milieux associatifs, sont toujours présents et il convient d'y être continuellement attentif. En cela, le débat initié par M. Tabin est utile et nécessaire, et les réflexions de l'auteur dépassent d'ailleurs de beaucoup la seule problématique des programmes d'occupation effectués au sein des administrations publiques.

Réponse à un besoin et nécessaires précautions

Il importe cependant que la discussion repose sur des bases solides et qu'elle soit dénuée de toute exagération. Il ne fait par exemple aucun doute que, sans programmes d'occupation, l'administration communale lausannoise continuerait de fonctionner. Il apparaît également qu'au vu du taux de chômage actuel, et du manque de places disponibles sur le marché du travail, ce type de politique répond à un besoin et doit être poursuivi avec toutes les précautions nécessaires.

Alain Reymond
chef du Service social et du travail
de la Ville de Lausanne
(titre et sous-titres de la rédaction)

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*),
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Daniel Marco (*dm*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Magiques et rudimentaires

La transgénèse est une technique en cours d'élaboration. Elle exige des choix politiques.

1 983 VIT LA première plante transgénique au sens moderne, c'est-à-dire une plante ayant incorporé dans son génome un gène d'une autre espèce; en l'occurrence, le planton de tabac avait incorporé le gène de l'alcool déshydrogénase de la levure (ce qui ne lui était d'aucune utilité). Quatorze ans plus tard, plus d'une vingtaine de variétés transgéniques sont déjà commercialisées et rien que pour l'Union Européenne, il y a plus de 2000 projets de transformations de plantes (le compte en devient difficile). Ce développement nous empêche de voir la jeunesse, les promesses et l'immaturité de la technologie.

Une maîtrise technique encore limitée

Même dans une perspective purement législative, on ne peut faire l'économie d'un minimum d'intérêt pour les méthodes par lesquelles ces plantes sont aujourd'hui produites. À y regarder de plus près, la jeunesse – ou l'immaturité – de la technique transparait, tant au niveau de l'insertion du gène, qu'au niveau de la sélection des cellules transgéniques ou de la stabilité des caractères. Pour insérer un gène désiré dans des cellules végétales dissociées (on ne peut transformer une plante différenciée), on utilise essentiellement les capacités étonnantes d'un microbe naturel (modifié pour la circonstance), *Agrobacterium tumefaciens*, qui, exemple rarissime, transfère une partie de son ADN dans les chromosomes de la plante lors de l'infection; les producteurs de plantes transgéniques ne manqueront pas de relever qu'au fond ils se contentent de copier la nature.

Auparavant le transfert de matériel génétique d'une bactérie vers un organisme multicellulaire était une exception et restait confiné au transfert d'un gène utile à la croissance de la bactérie. Depuis peu, on sait aussi comment bombarder les cellules à transformer avec des particules d'or recouvertes de l'ADN du gène à insérer. Mais dans les deux cas, on ne peut pas « diriger » l'insertion du gène, qui s'installera au hasard dans le génome de la plante réceptrice. Dans le pire des cas, un gène important de la plante sera inactivé.

On ne peut pas non plus contrôler le nombre de copies insérées de ce gène, nombre qui varie selon la cellule. Comme un grand nombre de cellules n'intégreront aucune copie, il faudra sélectionner les cellules transformées. Pour faire cela, en plus du gène « utile » que l'on veut insérer dans la plante, il faut introduire en tandem un gène « marqueur » (souvent un gène qui confère à la cellule une résistance à un antibiotique); puis on élève les plantons dans un milieu qui contient cet antibiotique – seules les cellules transgéniques survivront. Mais la résistance à l'antibiotique restera insérée dans la plante, même au moment de la mise en culture commerciale.

Finalement, lorsqu'une plante adulte, fertile, est dérivée des cellules transformées, on ne sait pas contrôler (ou garantir) le niveau d'expression du nouveau gène. C'est assurément un problème quand le trait transgénique est une résistance à un ravageur (cas du coton Bt); l'étude de la stabilité d'une plante transgénique prend du temps et doit être faite dans des conditions réalistes; ces études se heurtent à la fois à l'opposition d'organisations écologistes pour des expériences en plein champ et à la pression des firmes agro-industrielles pour rentabiliser le plus rapidement possible les (énormes) investissements pour la mise au point d'une plante transgénique.

Evaluation des effets différenciés

En dehors d'intérêts commerciaux évidents, la vogue des plantes transgéniques résistantes à un herbicide précis s'explique simplement par le fait « qu'on sait le faire ». En effet, ces résistances sont simples, elles sont conférées par un seul gène et sont plus faciles à réaliser. Si l'on veut créer une plante alimentaire résistante à la sécheresse, à la salinité, aux nuits fraîches, ou un blé qui fixerait l'azote du sol, on touche à des traits multigéniques. Ces transformations multiples, on ne sait pas les faire. On aimerait aussi pouvoir contrôler ces gènes insérés, par exemple exprimer les résistances seulement en cas de présence de ravageurs, et diriger l'expression aux parties intéressantes de la plante

(exemple fictif: seuls les bourgeons exprimeraient l'arsenal génétique antigène).

L'appréciation globale de cette technique est difficile. Deux citations l'illustreront. Dans une réponse à un lecteur bâlois de *DP*, M. Georges Rossier, Novartis écrit: « L'adjonction d'un gène bien caractérisé, même provenant d'un organisme non apparenté, à une plante qui en contient déjà 100 000 n'en change pas les caractéristiques de base. Une plante de maïs génétiquement modifiée reste une plante de maïs. Le génie génétique est donc un moyen d'atteindre le but poursuivi de façon beaucoup plus ciblée qu'avec la sélection traditionnelle ».

Urs R. Joss, biologiste transfuge de Ciba-Geigy s'interroge sur cette conception (*Basler Zeitung*, 25.4.): « Au lieu d'argumenter que les plantes transgéniques sont sans problème parce qu'elles n'ont été modifiées qu'en un seul point, on pourrait aussi souligner la puissance de ce génome, puisqu'une modification ponctuelle peut produire du soja résistant à l'herbicide, et du riz résistantes aux ravageurs! »

Choix politiques

De l'état technique actuel du génie génétique appliqué particulièrement aux plantes, on peut, je crois, tirer deux conclusions politiques. D'un côté, il y a urgence pour plus de recherche dans les laboratoires et nécessité d'expériences en plein champ pour affiner et rendre plus utile la transgénèse; on voit ici l'aspect pernicieux de l'initiative pour la protection génétique qui s'en prend directement aux efforts de recherche. Mais de l'autre côté, il faut reconnaître que les plantes transgéniques constituent un problème nouveau, à prendre en compte dans un cadre légal complet; en particulier, « l'acceptabilité sociale » de ces plantes – discutée dans un comité éthique national – ne devrait-elle pas être un critère de leur autorisation? Acceptabilité qui passe par la preuve qu'elles ne seront pas une menace (de plus) pour la biodiversité et le développement durable.

ge
Lire aussi: NZZ, « Gentechnik und Pflanzen, aktuelle Entwicklungen », 8 octobre 97.

Qui aurait résisté à l'occupation nazie?

Les rapports entre la Suisse et l'Allemagne nazie sont aujourd'hui débattus sur la place publique. Il n'y a pourtant pas de découvertes surprenantes.

Il y a trente ans déjà, un livre dénonçait le «bonheur d'être Suisse sous Hitler».

EN MAI 1968 parut un petit livre au titre provocant: *Du bonheur d'être Suisse sous Hitler*. L'auteur Jean-Baptiste Mauroux y parle de l'attitude de la Suisse pendant la guerre, de tout ce qui fait l'actualité aujourd'hui, 30 ans après. Le livre passa pour une provocation gauchiste. François Gross écrivit récemment dans les colonnes de notre confrère *L'Hebdo* que (à l'époque) on ne recula devant rien pour calomnier son auteur et dresser une palissade sanitaire autour de son brûlot.

Une thèse inacceptable à l'époque

L'auteur fit partie de cette génération d'intellectuels qui préférèrent s'installer à Paris, à l'image d'un Michel Contat, plutôt que de poursuivre leur travail au pays. Ce renoncement porta certainement préjudice à la vigueur du débat en Suisse romande. Les Éditions d'en bas ont l'excellente idée de rééditer cet ouvrage, actualité oblige, dans une nouvelle édition, hélas revue et augmentée. Hélas, car il aurait été beaucoup plus passionnant, du point de vue de l'histoire des idées, de reprendre l'original avec sa vision d'il y a 30 ans, et de le compléter par un ou deux chapitres plutôt que de revoir le texte lui-même, ce qui le transforme en un ouvrage d'aujourd'hui.

Ce texte ne prétendait pas constituer un livre d'histoire exhaustif; il cherchait seulement à mettre en évidence la complicité du Conseil fédéral avec au moins une partie de l'État nazi. Cette thèse était inacceptable il y a trente ans. Il est aujourd'hui possible de la discuter. L'auteur adopte en filigrane une grille de lecture s'inspirant du fonctionnement de Vichy: au sommet, des dirigeants menant un double jeu parfois très habile, mais les conduisant à une collaboration de plus en plus poussée avec le régime hitlérien, une population mal informée, mais sans sympathie pour l'Allemagne et un noyau de résistants prêts à l'action. Ce noyau se structura autour du Büro Ha, service de renseignement, toléré sans être officiel, fondé par le capitaine Hausamann.

Il n'est pas sûr que cette grille de lecture soit satisfaisante. La Suisse n'a pas

été envahie et l'opposition résistants/collabos ne put s'y appliquer facilement. Il est vrai que l'on souhaiterait en savoir plus. Qui étaient ces conjurés prêts à se lancer dans la résistance en cas d'invasion? Étaient-ils une petite poignée? Avaient-ils une organisation bien structurée? Après tout, on aimerait bien avoir quelque motifs de fierté en ces temps difficiles... *ig*

(Re)lu

CHE GUEVARA ÉCRIVAIT dans *Le socialisme et l'homme* (Maspero 1967): «Les lois aveugles du capitalisme, invisibles pour la plupart des gens, agissent sur l'individu sans que celui-ci s'en aperçoive. Il ne voit qu'un vaste horizon qui lui semble infini. C'est ainsi que la propagande capitaliste prétend présenter le cas Rockefeller comme une leçon sur les possibilités de succès. La misère qu'il faut accumuler pour que surgisse un tel exemple et la somme de bassesses qu'implique une fortune de cette ampleur n'apparaissent pas dans ce tableau [...]»

La critique et le généreux projet guevaristes d'«homme nouveau» avaient aussi leur revers: «Le groupe d'avant-garde est idéologiquement plus avancé que la masse; celle-ci connaît les nouvelles valeurs, mais insuffisamment. [...] [Elle doit] être soumise à des pressions d'une certaine intensité; c'est la dictature du prolétariat s'exerçant non seulement sur la classe vaincue, mais aussi, individuellement, sur la classe victorieuse. Ce qui implique [...] la nécessité d'une série de mécanismes: les institutions révolutionnaires [...] qui seules permettront la sélection naturelle de ceux qui sont destinés à marcher à l'avant-garde.» [...] «La culpabilité de beaucoup de nos intellectuels et de nos artistes est la conséquence de leur péché originel: ce ne sont pas d'authentiques révolutionnaires. On peut essayer de greffer un orme pour qu'il donne des poires, mais en même temps il faut planter des poiriers. Les nouvelles générations naîtront libérées du péché originel.» *cp*